

## VALAIS

### LOCATIONS SUR AIRBNB

## Des amendes salées possibles

Airbnb est dans le collimateur du préposé cantonal à la protection des données. Ce dernier précise que les polices municipales valaisannes peuvent enquêter pour retrouver ceux qui mettent des chambres ou des appartements en location sur cette plateforme en ligne sans s'annoncer aux autorités. Les loueurs «au noir», qui ne s'acquittent pas des impôts et autres taxes découlant de ces rentrées,

risquent jusqu'à 5000 francs d'amende. Sion a d'ores et déjà décidé de passer à l'action et de traquer les fraudeurs.

Le phénomène Airbnb connaît un développement exponentiel à travers le monde, ce qui entraîne différents types de réaction, Berlin ayant tout simplement interdit ce type de location. En Valais, les offres en ligne représentent pour l'heure un quart des lits hôteliers.



### LE TOURISME SOUS LA LOUPE

## Les propriétaires de R2 déboursent 760 millions par an

Les dépenses des propriétaires de résidences secondaires (R2) se sont montées à 760 millions de francs en 2014. Un chiffre ressortant de l'enquête sur l'importance du tourisme pour l'économie du canton ([www.vs.ch](http://www.vs.ch)). Une telle étude, réalisée par l'Observatoire valaisan du tourisme (OVT) sur mandat du Département de l'économie, n'avait plus été réalisée depuis 15 ans. Le tourisme ayant rapporté au total 2,4 milliards de francs en 2014, cela signifie que près du tiers de cette somme a été engrangée grâce à la contribution des propriétaires de R2. Et c'est d'autant plus important que ce secteur reste capital pour l'économie valaisanne, celle des

régions de montagne en particulier, et qu'il emploie près d'un actif sur 5.

### 440 millions pour l'entretien et la rénovation

Selon cette étude, une grande partie de ces 760 millions de francs dépensés par les propriétaires de R2 a servi à entretenir, équiper et rénover leurs biens immobiliers, des postes représentant 440 millions de francs en tout. Le reste, ils l'ont déboursé en transports et remontées mécaniques ainsi que dans les banques, commerces et établissements locaux.

### LE VALAIS ROMAND S'ALIGNE

## Taxe au sac dès 2018

Dans le Valais romand, la taxe au sac entrera en vigueur en 2018 et coûtera 1 fr. 90 par sac à poubelle de 35 litres. La taxe sera moins élevée que chez les voisins (2 fr. par sac dans le canton de Vaud et 2 fr. 60 dans le Haut-Valais), mais elle pourra être complétée par une taxe de base sur les déchets, une décision du ressort de chaque commune. Le Valais romand est l'une des dernières régions de Suisse à ne pas

encore avoir adopté la taxe au sac, fonctionnant selon le principe du pollueur-payeur. Avalisé par l'association des communes concernées, le projet doit encore passer la rampe des différents législatifs communaux. En cas de refus de certaines communes, cela ouvrirait la porte au tourisme des déchets, selon l'Antenne Valais romand, responsable de la mise en place de la taxe.



La taxe par sac de 35 l est de 1 fr. 90.

© DR